L'ALGÉRIE RELANCE SA COOPÉRATION AVEC LE SÉNÉGAL

Des partenariats lancés dans le domaine médical et de l'industrie chimique

Des partenariats sont lancés entre l'Algérie et le Sénégal dans le domaine médical mais aussi de l'industrie chimique et de l'agroalimentaire. La participation des entreprises algériennes aux projets de partenariats publics-privés et privés-privés (PPP) lancés dans le pays des Sanhadjas est opportune.

Cherif Bennaceur – Alger (Le Soir) - Une unité de fabrication de concentrés de dialyse, solutés et autres dispositifs médicaux est lancée à Dakar au Sénégal, dans le cadre d'un partenariat entre la société privée algérienne des Industries médico-chirurgicales (IMC) et la société sénégalaise Carrefour Médical (CM). D'un coût d'investissement global de l'ordre de 9 millions d'euros, supporté à parts égales entre IMC et CM, et visant la création de 250 emplois, cette unité devrait entrer en production dès le premier semestre 2016 en vue d'approvisionner le marché local sénégalais mais aussi la région, en consommables pour l'hémodialyse. L'accord de création de cette unité a été entériné lundi soir à l'hôtel El-Aurassi lors du Forum économique algéro-sénégalais, ouvert en présence du président du Sénégal, Macky Sall, en visite d'Etat de quatre jours en Algérie, et du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb. Un projet de «haute importance», un «type de partenariat, exemplaire, que nous souhaitons démultiplier», dira le ministre de l'Industrie, persuadé que «le Sénégal offrira des perspectives» à l'internationalisation des entreprises algériennes. L'occasion aussi pour le directeur général du groupe Arômes d'Algérie, Abdelwahab Ziani, d'évoquer les opportunités de partenariats et d'implantation locale dans le domaine de l'industrie chimique et pétrochimique (arômes, gaz industriels…). De fait, le contexte est propice à l'internationalisation des entreprises algériennes, leur participation à la dynamique socioéconomique en cours au pays des Sanhadjas. Et c'est ce que le président du Sénégal, Macky Sall, soucieux de «donner un nouvel élan» à la coopération bilatérale, et de consolider le partenariat économique et les investissements publics-privés et privés-privés (PPP), prônera justement. Ainsi, le président sénégalais invitera les opérateurs publics et privés algériens qui ont «toute la place dans les chantiers» ouverts dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), lancé sur la période 2014 -2015 et visant la réalisation de divers projets infrastructurels et socioéconomiques en PPP, à profiter des opportunités offertes dans les secteurs énergétiques, agroalimentaires et des services notamment et à investir le marché sénégalais et partant, les marchés de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce faisant, même si l'Algérie n'exporte pas du pétrole vers le Sénégal, son expertise dans le domaine du raffinage est pourtant sollicitée, des rapprochements étant opportuns en ce sens, selon Macky Sall. De fait, la coopération économique bilatérale, naguère mise en veilleuse comme le relèvera le ministre chargé des 0Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, lors de cette rencontre, est relancée. Au-delà de l'accélération de la mise en place du conseil d'affaires algéro-sénégalais, souhaitée par le ministre de l'Industrie, la relance de la coopération devrait être confortée par la concrétisation de divers accords liant l'Algérie aux divers regroupements de la sous-région Afrique de l'Ouest. Comme elle devrait être facilitée par la démarche en cours en Algérie dans le domaine de l'amélioration des conditions d'investissement et d'entrepreneuriat, évoquée par le ministre de l'Industrie. A charge également que l'establishment économique institutionnel et opérationnel algérien développe davantage de lobbying, soit davantage offensif sur le marché sénégalais et régional en vue d'affronter la concurrence d'autres pays arabes, et que l'Algérie œuvre à mieux tirer profit des valeurs communes qu'elle partage avec le Sénégal. Mais aussi le fait que les conditions d'accès des opérateurs économiques algériens au Sénégal soient facilitées. Relevons que les exportations algériennes vers le Sénégal ont atteint quelque 1,58 million de dollars en 2013 et 0,93 million durant les 10 premiers mois de 2014. Quant aux importations algériennes du Sénégal, elles ont atteint 0,82 million de dollars en 2013 et 0,76 million durant la même période de 2014. Soit des échanges commerciaux de 2,4 millions de dollars en 2013 et de 1,69 million en 2014, avec une balance commerciale favorable pour l'Algérie. Notons dans ce contexte que l'Algérie importe essentiellement des poissons congelés (227 000 tonnes d'une valeur de 579 000 dollars en 2013) du Sénégal tandis qu'elle y exporte principalement de la datte Deglet Nour (565 000 tonnes d'une valeur de 670 000 dollars en 2013), et à un degré moindre, des couscous.

C. B.

Photo : DR

Les exportations algériennes vers le Sénégal ont atteint quelque 1,58 million de dollars en 2013 et 0,93 million durant les 10 premiers mois de 2014.

HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE

«Fluctuation saisonnière», selon Khomri

La légère courbe ascendante du taux de chômage relevée par le dernier rapport de l'ONS (Office national des statistiques) n'est que «passagère».

C'est en tout cas là la conviction du ministre de la Jeunesse qui ne rate aucune occasion pour ressasser son credo à savoir une croissance économique où ce segment phare de la société, les jeunes, jouerait le rôle pivot.

Invité de la rédaction matinale de la chaîne III de la Radio nationale, hier mardi, Abdelkader Khomri a, en effet, qualifié cette hausse du chômage dans le pays entre avril et septembre 2014 de «fluctuation saisonnière». La veille, pour rappel, l'ONS avait estimé à 1,214 million le nombre de chômeurs, soit un taux de 10,6% en septembre 2014, avec un taux de plus de 25% chez les jeunes et de plus de 16% chez les universitaires.»

Et au ministre de réitérer la nécessité du maintien du cap de la croissance économique, même s'il reconnaît que le contexte induit par la chute des prix du pétrole «n'est pas favorable». Car pour Khomri, la Fonction publique ne doit plus être le seul réservoir de l'emploi comme cela a été d'ailleurs relevé lors de la conférence nationale sur la jeunesse tenue en novembre dernier. Une croissance économique qui se doit de tenir compte de «toutes les potentialités dont dispose le pays».

Cette conférence sur la jeunesse, appelée à se tenir annuellement, verra ses recommandations épluchées par une commission de suivi qui sera bientôt installée, selon le ministre de la Jeunesse. «La commission de suivi des recommandations de la conférence nationale sur la jeunesse va être installée bientôt et nous allons réfléchir sur toutes les propositions formulées à ce sujet». Dont l'option «Agropol» visant à encourager les jeunes à investir dans l'agriculture, un gisement comme du reste le tourisme «pas exploité comme il se doit».

M. K.

SALON INTERNATIONAL DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR L'HÔTELLERIE

200 exposants au rendez-vous

La 9e édition du Salon international des équipements et services pour l'hôtellerie, la restauration et les collectivités (SIEL), a ouvert ses portes hier. 200 exposants venus de sept pays participent à ce rendez-vous qui se tient jusqu'à demain, jeudi, à l'esplanade de l'hôtel Hilton.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Des professionnels activant dans l'équipement et service hôteliers, dans la décoration, ameublement ou dans la formation, venus de Tunisie, Turquie, Italie, Espagne, Portugal ou de France, exposent depuis hier leurs produits à Alger dans le cadre de la neuvième édition du SIEL. Au total, selon l'organisateur du Salon, Expoed, 200 marques, réparties sur 70 stands sont présentes à cet événement de trois jours. «Dans un classement publié par l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme occupe la première position dans le commerce international, devançant le secteur automobile et celui des hydrocarbures. Il occupe à lui seul plus de 300 millions d'emplois créés dans le monde», souligne l'organisateur. La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yamina Zerhouni, qui a inauguré l'ouverture du Salon, a rappelé que son département a donné un accord pour la réalisation de 800 projets hôteliers. 400 sont en cours de réalisation. L'année dernière, 79 projets ont été réceptionnés dont 28 sont en exploitation. En moyenne, 25 000 postes d'emploi seront créés à travers ces projets, selon la première responsable du secteur. Cette dernière rassure, d'ailleurs, que la chute des prix du pétrole n'aura aucun impact sur les projets initiés par le secteur.

La réalisation de tous ces projets permettra de disposer de 10 000 lits au lieu des 99 000 lits disponibles actuellement.

Le gouvernement, estime Mme Zerhouni, a facilité l'investissement dans le tourisme en mettant en place des mesures incitatives depuis 2009. Il s'agit entre autre de l'octroi de crédits à taux réduits de 3,5% pour les régions du nord et de 4% pour les régions du sud ainsi que des exonérations d'impôt.

S. A.

AFFAIRE DES EX-CADRES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE POLICE

Le procès reporté une troisième fois

Programmée hier au niveau de la 5e chambre correctionnelle, près la cour d'Alger, l'affaire des ex-cadres de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf a été renvoyée au 10 février prochain. Une décision prise par le président du tribunal, sur demande du procureur de la République suite à l'absence de la copie de l'arrêt de renvoi de la Cour suprême.

Abder Bettache – Alger (Le Soir) - La décision du report a été contestée par la défense qui considère «qu'il y a manque de sérieux flagrant dans cette affaire». Une colère exprimée également par le juge du siège à l'égard du procureur de la République, qui n'a pas hésité à faire la remarque à l'accusation, lui rappelant que c'est à cause du même motif que le procès avait été reporté la dernière fois. Il n'en demeure que la défense promet que le procès, qui aura lieu le 10 février prochain, sera riche en révélations. En ce sens, les avocats de la défense comptent entamer leur plaidoirie en se référant notamment à l'arrêt de renvoi de la Cour suprême. Cette haute autorité judiciaire, faut-il le rappeler, avait cassé le jugement en appel, considérant que «le verdict prononcé en seconde instance ne s'appuyait sur aucune base juridique». Il est à noter que le procès de cette affaire se tiendra après deux jugements. Le premier a eu lieu en première instance au tribunal correctionnel de Sidi-M'hamed, alors que le second, soit le procès en appel, s'est tenu au niveau de la cour. Pour rappel, l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf avait été condamné en dernière instance (cour) à trois années de prison, dont une avec sursis. La même juridiction a prononcé des peines allant de deux années à une année avec sursis respectivement à l'encontre de l'ex-commissaire de police Corso Abdelkader, de Zebouchi et Amrar Sid, alors que Ziane Khaled a été relaxé.

Les huit autres personnes poursuivies dans la même affaire mais non détenues, et contre lesquelles l'avocate générale a requis des peines de cinq années de prison ferme, ont toutes bénéficié de la relaxe. Il s'agit notamment de Guettaf, Sansari, Hanane, Bouraï, Hadadi et Ouahab, dont les avocats ont plaidé la relaxe. Pour rappel, dans cette affaire, 12 personnes dont 5 en détention, ont comparu devant la deuxième chambre pénale du tribunal correctionnel de Sidi-M'hamed pour les chefs d'inculpation de «trafic d'influence, abus de pouvoir et faux et usage de faux». Les personnes mises en cause exerçaient toutes au niveau de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf. Cette affaire avait été mise au jour à la faveur d'une lettre anonyme faisant état d'un trafic autour des examens d'accès au grade de commissaire principal, citant nommément le commissaire Corso Abdelkader.

A. B.